

D'une priorité à l'autre : des ingénieurs aux techniciens supérieurs (1956- 1966)

Des ÉNIAM-ÉNI-INSA aux IUT

Le point de départ se situe au mitan des années 1950 avec la demande du patronat de former plus d'ingénieurs pour faire face à la concurrence allemande avec la création du Marché commun (mars 1957) puis à partir de 1965 de former plus de techniciens supérieurs pour répondre à l'ensemble des besoins économiques et à la nécessité d'absorber la croissance démographique.

Face à l'opposition des écoles des Arts et Métiers la réponse est la création de nouveaux établissements d'enseignement technique supérieur, d'abord les Écoles nationales d'ingénieurs (ÉNI) et les l'Instituts nationaux de sciences appliquées (INSA) puis la création des Instituts universitaires de technologie (IUT) en 1966.

Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Un contexte national politique et économique favorable au développement de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier..... | 1 |
| 2. Un projet national : La création de trois écoles d'ingénieurs Arts et Métiers (ÉNIAM)..... | 5 |
| 3. Une tentative nationale de construction d'un tronc commun technicien/ingénieur..... | 8 |
| 4. La difficile création des ÉNI..... | 10 |
| 5. Des besoins d'ingénieurs aux besoins de techniciens supérieurs : la création des IUT..... | 12 |
| 6. Les IUT : une volonté politique nationale forte..... | 12 |

1. Un contexte national politique et économique favorable au développement de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier.

1.1. Le facteur politique

Le facteur politique est important pour comprendre les avancées économiques et sociales. Au sortir de la seconde guerre mondiale une bonne partie du patronat français et des forces politiques conservatrices de droite sont discréditées du fait de leur collaboration avec le régime de Vichy. Ce discrédit ne leur permet pas de s'opposer aux profondes réformes politiques, économiques et sociales formulées par le programme du Comité national de la résistance (CNR). Ce programme adopté à l'unanimité le 15 mars 1944 affirme la nécessité de donner :

« la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises

*pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite et constamment renouvelée par les apports populaires ».*¹

Cette préoccupation conduit à la création le 8 novembre 1944 par René Capitant ministre de l'Éducation nationale du gouvernement provisoire, de « *la commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement* » qui aboutira au fameux plan Langevin-Wallon. Ce plan étant rendu en juin 1947 après l'éviction des ministres communistes du gouvernement, sera mort-né mais sa philosophie inspirera tous les débats qui suivront jusqu'à ce jour dans le domaine de l'éducation.

Dans ce plan se trouve affirmées la volonté d'une éducation civique et morale visant à la formation de l'Homme et du citoyen et la nécessité d'une élévation des connaissances en lien avec l'économie :

*« La structure de l'enseignement doit en effet être adaptée à la structure sociale ... La rapidité et l'ampleur du progrès économique, qui avaient rendu nécessaire en 1880 la diffusion de l'enseignement élémentaire [pour tous les enfants de 7 à 13 ans], pose à **présent le problème du recrutement d'un personnel de plus en plus nombreux de cadres et de techniciens** La bourgeoisie, héréditairement appelée à tenir les postes de direction et de responsabilité ne saurait plus désormais, seule, y suffire. Les besoins nouveaux de l'économie moderne posent la nécessité d'une refonte de notre enseignement qui, dans sa structure actuelle, n'est plus adapté aux conditions économiques et sociales. »*²

1.2. Le facteur économique

Après la seconde guerre mondiale la France est à reconstruire. Le Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement créé le 3 janvier 1946 est l'outil essentiel de cette reconstruction.

Dès le deuxième Plan (1954-1957) l'accent est mis sur la nécessité du « *développement de la recherche scientifique et technique et la diffusion des méthodes modernes de production* » préconisant déjà le développement « *d'écoles publiques d'ingénieurs* ». ³

En juin 1956 le ministre de l'Éducation nationale, René Billères (Radical-socialiste), saisit la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour lui demander « *d'étudier les possibilités d'augmenter, dans les prochaines années, le nombre des ingénieurs diplômés selon la loi de 1934, sans, cependant, abaisser le niveau des études, ni amoindrir la part faite aux travaux pratiques* ». ⁴

¹ Programme du Conseil national de la résistance II, 5, d. <http://museedelaresistanceenligne.org/>

² *Le Plan Langevin-Wallon, de réforme de l'enseignement*, Presses universitaires de France, 1964, p.180

³ *Deuxième Plan de modernisation et d'équipement (1954-1957)*, annexe de la loi n° 56-342 du 27 mars 1956. p.11 et p.149

⁴ Arch.nat., cote 1990 00 82/1, CTI, procès verbal de la réunion du 5 juin 1956, p. 9

La question d'un déficit structurel de la France en ingénieurs diplômés est une question récurrente qui fait l'objet de controverses entre les partisans du maintien de la qualité de l'ingénieur diplômé (par le contingentement) et les besoins économiques. Alors que les analystes du Plan affirment que la France manque cruellement d'ingénieurs, les associations d'ingénieurs contestent la thèse d'une carence structurelle de la France en ingénieurs diplômés. Cette question importante est évoquée à plusieurs reprises au Parlement.

À l'Assemblée nationale le 14 juin 1956, le rapporteur général du budget, Francis Leenhardt (socialiste) déclare :

« Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir souligné devant la commission des finances le déficit considérable que vous avez constaté dans la formation des ingénieurs. Vous avez déclaré qu'il faudrait former quatre fois plus d'ingénieurs et que le problème n'était plus de sélectionner, mais d'étendre, les promotions.⁵

Pour appuyer sa démonstration le rapporteur cite une statistique extraite d'un rapport du conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique.

« Voici, pour 1954, le nombre de diplômes délivrés ... pour un million d'habitants.

« En tête nous trouvons le Royaume-Uni, qui a délivré 237 diplômes par million d'habitants ; ensuite l'U.R.S.S. qui a délivré 236 diplômes ; puis le Canada, avec 214 ; les Etats-Unis, avec 195 diplômes ; les Pays-Bas, 193 ; la Suisse, 155 ; l'Italie, 114. La France est au dernier rang de ces puissances et n'a délivré que 90 diplômes d'ingénieur par million d'habitants...⁶

À l'Assemblée nationale, le ministre René Billères, annonce lors de la séance du 27 novembre 1956, l'augmentation de 30 % du nombre des élèves dans les écoles nationales d'ingénieurs, la création à Lyon (à l'initiative du recteur Jean Capelle) à compter du 1^{er} octobre 1957 d'un Institut national des sciences appliquées (INSA). *« Nous envisageons aussi – et nous pensons que la profession finira par partager notre point de vue – l'augmentation du nombre de nos écoles d'ingénieurs des Arts et Métiers. »⁷*

Le troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961) fait de la formation et notamment de l'enseignement technique et supérieur une « **nécessité impérieuse** ».

« La nécessité impérieuse pour l'avenir économique du pays d'améliorer et de multiplier les moyens de formation des ouvriers qualifiés, des techniciens, des ingénieurs de fabrication et de recherche, donne une justification supplémentaire aux programmes de l'enseignement technique et impose une augmentation considérable des moyens mis à la disposition de l'enseignement supérieur pour développer ses établissements de province et

⁵ JO, n° 68, vendredi 15 juin 1956, p. 2600, AN, 1^{re} séance du 14 juin 1956.

⁶ *Ibid.*

⁷ JO, AN, séance du 27 novembre 1956, p.5152.

créer de nouveaux centres spécialisés de recherche scientifique et technique. »⁸

Le Plan propose donc « *d'accroître la capacité des écoles nationales d'ingénieurs et créer quatre nouvelles écoles au Havre, à Bordeaux, Clermont-Ferrand et Metz* ». ⁹

Ces préconisations répondent aux inquiétudes du patronat français. Ce dernier par l'intermédiaire de son syndicat le plus influent, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) s'inquiète de la pénurie de techniciens et d'ingénieurs suite à deux enquêtes auprès des industriels français.

La première enquête date de 1954 et concerne les techniciens. Cette enquête met l'accent sur l'insuffisance en nombre et en qualité des techniciens de l'industrie. « *Plus de la moitié d'entre eux n'avaient même pas le C.A.P. et seulement 20 p. 100 possédaient une formation supérieure à celle du C.A.P.* » ¹⁰

La seconde enquête concerne les ingénieurs et date de 1956. L'UIMM pense que la création prochaine (25 mars 1957) du Marché commun va exacerber la concurrence et fragiliser les entreprises françaises, aussi elle demande à l'État de mettre en œuvre un plan de développement des formations techniques et professionnelles. L'UIMM préconise le doublement des effectifs d'ingénieurs de fabrication c'est-à-dire des ingénieurs Arts et Métiers (A et M). Ceux-ci devraient passer de 337 à 728 diplômés par an afin de satisfaire les besoins des industries.

L'Assemblée nationale relaie à nouveau cette préoccupation des industriels. Le 27 mars 1958 le rapporteur spécial sur le budget de l'Éducation nationale, Marcel David (socialiste), s'appuie sur une étude du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique pour alerter les élus de la Nation sur les besoins de l'industrie française en ingénieurs et techniciens. La lecture de son intervention montre le décalage entre la prise de conscience au niveau national des besoins et le malthusianisme de certains corps constitués empêchant ainsi une mise en œuvre pleine et entière des préconisations du ministère de l'Éducation nationale et du Plan.

« L'avenir [...] est préoccupant [déclare ainsi le rapporteur]. Nous ne formons pas assez d'ingénieurs, notre industrie manque de cadres — ingénieurs, aides ingénieurs, techniciens.

« Aux États-Unis, par exemple, l'accroissement annuel du nombre des ingénieurs, en activité est de 5,7 p. 100, il est de 4,2 p. 100 aux Pays-Bas, de 3,6 p. 100 au Royaume-Uni, de 2,5 p. 100 en Suède. Au cours de ces quatre dernières années, le pourcentage d'accroissement a été en France très inférieur à ces chiffres et se situe aux environs de 1 p. 100...

« Le total des besoins en nouveaux ingénieurs jusqu'en 1961 inclus serait donc de 51 300. Comment pouvons-nous espérer faire face à ces besoins ?

⁸ Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961), JO 22 mars 1959, p. 3485.

⁹ *Ibid.*, p. 3485.

¹⁰ JO, AN, 2^e séance du 26 novembre 1956, p. 5108

« On constate le même déficit en ce qui concerne les techniciens et les aides ingénieurs. On a fait de grands progrès en matière de promotion professionnelle ; on a ouvert des centres d'apprentissage, des collèges techniques ; on a créé une quatrième année à l'Ecole nationale des arts et métiers.

« Mais ces efforts et les crédits importants consentis cette année sont encore insuffisants ; il fallait que l'Assemblée nationale en fût avertie.

« Il faudra faire encore de gros efforts pour obtenir les cadres suffisants pour l'enseignement technique. »¹¹

2. Un projet national : La création de trois écoles d'ingénieurs Arts et Métiers (ÉNIAM)

En juillet 1958, le rapport général de la commission de l'équipement scolaire, universitaire, artistique et sportif (commission Le Gorgeu¹²) du Commissariat général du Plan propose en première urgence la création de trois écoles nationales d'ingénieurs Arts et Métiers (ÉNIAM) dans les villes de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Le Havre. À Metz est prévu, non pas une ÉNIAM mais une école d'ingénieurs et de cadres techniques.¹³

L'objectif de création de quatre nouvelles écoles d'ingénieurs : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Le Havre et Metz figure bien dans le texte du troisième Plan (1958-1961)¹⁴ mais **sans que la nature de ces écoles soit précisée** à la différence des travaux antérieurs. Le statut d'ÉNIAM pour ces nouvelles écoles d'ingénieurs n'est plus officiellement affirmé. L'amorce « officielle » de ce changement (entre juin 1958 et mars 1959) transparaît clairement dans une note interne qui traite du dossier havrais à la direction de l'enseignement technique du ministère de l'Éducation nationale :

« Le deuxième plan d'équipement scolaire, universitaire et sportif (Plan Le Gorgeu) prévoyait la création de trois nouvelles É.N.I.A.M. qui devaient être installées à BORDEAUX, CLERMONT-FERRAND et au HAVRE et d'une école d'ingénieurs et de cadres techniques à METZ. Le 3^e Plan d'équipement approuvé par le décret du 19 mars 1959 **semble confondre**¹⁵ ces deux catégories d'établissements et marquer une préférence pour la formule de Metz.

En conséquence, seule l'école d'ingénieurs de BORDEAUX sera ouverte sous la forme d'une É.N.I.A.M. »¹⁶

¹¹ JO n° 42 séance du 27 mars 1958, p.2024. Notons que le III^e plan retient comme objectif 12 000 ingénieurs par an soit 48 000 sur la durée du plan (pour 51 300 besoins selon le rapporteur), JO du 22 mars 1959, p. 3427.

¹² Victor Pierre Le Gorgeu (1881-1963), médecin, résistant, homme politique (groupe Gauche démocratique), conseiller d'État (1947-1952) fait partie des 80 parlementaires qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs à Pétain.

¹³ Archives nationales (Arch. nat.), rapport général, juillet 1958, p.32, cote 19790796/268.

¹⁴ JO 22 mars 1959, décret n° 59-443 du 19 mars 1959, p.3485

¹⁵ C'est nous qui soulignons, en fait quand on lit la phrase consacrée au sujet dans le plan : « Accroître la capacité des écoles nationales d'ingénieurs et créer quatre nouvelles écoles au Havre, à Bordeaux, Clermont-Ferrand et Metz » (JO, 22 mars 1959, p. 3485), il est difficile d'affirmer que le III^e plan marque une préférence pour la formule de Metz à moins d'anticiper la suite des décisions ministérielles.

¹⁶ Arch. nat., cote 19771368/24, Le Havre, école nationale d'ingénieurs.

2.1. Un projet national rapidement menacé

Sur trois écoles Arts et Métiers inscrites dans le Plan une seule ouvrira ses portes en dépit des besoins de la Nation. Quelle en est la raison ?

C'est l'histoire somme toute banale d'une lutte entre pouvoir politique, pression économique et malthusianisme corporatiste.

Pour répondre à la demande du patronat René Billères le ministre de l'Éducation nationale, décide du principe d'une augmentation rapide des effectifs et de la création de trois nouvelles écoles.

Prenant acte de cette décision, le conseil municipal du Havre (à majorité communiste depuis les élections de mars 1956), adopte, à l'unanimité, un vœu dans sa séance du 25 mars 1957 dans lequel il :

*« CONSTATE avec plaisir que M. le Ministre de l'Éducation Nationale, selon une de ses récentes déclarations, a paru disposé à retenir Le Havre comme point d'implantation prochain d'une École d'Arts et Métiers et d'une École Nationale Professionnelle,
« Emet le vœu que cette École d'Arts et Métiers et cette École Nationale Professionnelle soient réalisées d'urgence. »¹⁷*

Ce vœu est relayé par le recteur de l'Académie de Caen le 9 mai 1957 au ministre d'État. Ce dernier répond le 6 juin 1957 qu'il « a pris note de ce vœu. Il sera examiné lorsque de nouvelles créations d'établissements nationaux seront étudiées. »¹⁸

La réponse est prudente et on comprendra pourquoi plus tard.

2.1. Les « Gadzarts » : un groupe de pression puissant

À peine connue la proposition de la commission Le Gorgeu de création de trois nouvelles ÉNIAM (Bordeaux, Clermont-Ferrand et Le Havre). que la Société des ingénieurs Arts et Métiers (les « Gadzarts ») intervient pour bloquer ce projet auprès du ministre René Billères. Le problème est évoqué lors du congrès annuel de l'association en 1958 par le vice-président Pierre Liénart.

Ce dernier faisant référence au programme ministériel de création de 3 nouvelles écoles Arts et Métiers présente les deux réponses possibles.

« Option A :

¹⁷ AMH, procès-verbaux des séances du conseil municipal, année 1957, p.161.

¹⁸ Arch. nat., cote 19771368/24, Le Havre, école nationale d'ingénieurs.

« Peu de Gadzarts mais d'une haute qualité, avec les avantages que cela comporte : prestige accru de l'Ecole, ... - et les inconvénients qui en découlent : encourir le reproche d'un égoïsme de clan au sein de la Nation, décevoir complètement les secteurs de l'industrie qui réclament davantage de Gadzarts et dont les besoins sont incontestables,

« Option B :

« Former ...autant de Gadzarts qu'en réclame l'industrie, les meilleurs d'entre eux se dégageant du nombre par leur valeur personnelle. Avantages : satisfaction morale d'avoir totalement répondu aux besoins nationaux, position favorable vis-à-vis de l'industrie, Inconvénients : chute rapide de la qualité, réaction en chaîne de la médiocrité, abaissement du niveau de recrutement, poids accru des "queues de promotion" ».¹⁹

Après une telle présentation des inconvénients de l'option B, il est clair que les avantages notamment la satisfaction morale de cette même option ne pèsent guère.

La majorité des membres est sensible à l'argument que ce qui est rare est cher (salaires élevés) et que l'accroissement de diplômés entraîne une baisse de la qualité et de prestige (le thème récurrent d'une crainte de la baisse de qualité est une antienne entendue au sein même de la Commission des titres d'ingénieurs et qui n'épargne pas l'Éducation nationale).

Or la société des ingénieurs Arts et Métiers est très puissante et influente tant dans l'industrie que dans l'enseignement technique (beaucoup d'inspecteurs sont issus des Arts et Métiers).

C'est sans surprise que Pierre Liénart annonce avoir reçu du ministre de l'Éducation nationale *« l'assurance que seule la création d'un des établissements nouveaux pour les trois premières années qui avaient été prévus serait maintenue. L'état du projet permet d'ailleurs de prévoir qu'il ne serait pas en mesure d'ouvrir ses portes avant 1962 »*²⁰

Les deux villes qui vont faire les frais de ce malthusianisme corporatif sont Clermont-Ferrand et Le Havre dont les élus ne font pas le poids face au ministre d'État, président de l'Assemblée nationale et maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas La nouvelle ÉNIAM ouvrira donc à Bordeaux-Talence en 1963.²¹

3. Une tentative nationale de construction d'un tronc commun technicien/ingénieur

Pour répondre aux besoins des industriels et contourner l'opposition des anciens des Arts et Métiers, le ministère va ouvrir cinq ÉNI (ou sections d'ingénieurs) en l'espace de 3 ans, Metz, Brest et Saint-Étienne en 1961, Belfort en 1962 et Tarbes en 1963 et trois Instituts nationaux

¹⁹ Revue Arts et Métiers 11, novembre 1958, p. 117

²⁰ *Ibid.*, p. 119

²¹ Même si le choix de Bordeaux procède objectivement d'un rééquilibrage géographique, les créations des écoles d'Arts et Métiers, comme d'autres structures montrent que depuis toujours le rôle du politique est déterminant. Par exemple Aix-en-Provence est choisi en 1843 au détriment d'autres villes dont Bordeaux grâce à l'intervention décisive d'Adolphe Thiers, député des Bouches-du-Rhône et ancien secrétaire de La Rochefoucauld-Liancourt le fondateur des Arts et Métiers.

des sciences appliquées (INSA), Lyon en 1957, Toulouse en 1963 et Rennes en 1966 avec le projet de construction d'un tronc commun technicien/ingénieur.

Ainsi pour les techniciens le troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961) de la France prévoit entre autres 32 nouvelles écoles nationales professionnelles (ÉNP) et l'agrandissement de 21 écoles existantes.²² L'idée de base est d'élargir le recrutement des élèves ingénieurs et techniciens, ainsi l'accès à l'INSA se fait sur dossier après le baccalauréat et non sur concours après une classe préparatoire. Le projet initial de l'INSA de Lyon prévoit une année commune aux élèves ingénieurs et techniciens puis une formation spécifique à chacun.

Pour faciliter cette osmose ingénieur/technicien supérieur, le décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public prévoit l'intervention de la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour l'habilitation de certains établissements à délivrer un titre de technicien supérieur breveté.²³

L'idée d'un tronc commun à la première année technicien/ingénieur doit permettre non seulement d'accroître le nombre d'ingénieurs mais aussi le nombre et la qualification des techniciens dont le besoin pour les quatre ans est estimé à 30 000 par le Commissariat général du Plan soit un doublement des diplômés. Il s'agit de contourner un « *malthusianisme particulièrement grave* » car « *le problème n'est plus de sélectionner mais d'étendre les promotions* » comme le disait le rapporteur du budget de l'Éducation nationale en 1956.²⁴

La stratégie du tronc commun ingénieurs/techniciens est inscrite dans le IV^e plan (1962-1965). Ce dernier prévoit la création de nouvelles « *écoles nationales d'ingénieurs et de techniciens supérieurs* » à « *Brest, Le Havre, Metz, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Tarbes, tandis que dans d'autres villes des sections d'ingénieurs créées auprès des lycées techniques existants seront ensuite transformés en école de même type* ». ²⁵

L'expérience de tronc commun technicien/ingénieur tourne court rapidement. D'une part l'INSA de Lyon qui est la référence pilote abandonne la formation des techniciens prévue par la loi²⁶ et d'autre part un débat s'est instauré au sein des spécialistes de l'enseignement technique notamment à la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) sur la pertinence du schéma. Certains craignent que les techniciens qui n'auraient pas été jugés dignes de

²² JO, 22 mars 1959, p. 3485

²³ JO, 7 janvier 1959, art. 35 du décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public, p. 429.

²⁴ Francis Leenhardt, rapporteur général du budget de l'Éducation nationale, Assemblée nationale, 1^{re} séance du 14 juin 1956, JO n° 68 du 15 juin 1956, débats parlementaires, p. 2600.

²⁵ Loi n° 62-900 du 4 août 1962, op.cité. p.148, JO du 7 août 1962. « *Le programme proposé permettra de porter les promotions des écoles d'ingénieurs de l'enseignement technique de 1 140 à plus de 1 700 en 1967* » ibid. p. 254.

²⁶ « *L'INSA Lyon, qui selon la loi devait former à la fois des ingénieurs et des techniciens supérieurs, s'est rapidement transformé en une école d'ingénieurs de haute qualification uniquement.* » site www.insa-lyon.fr/fr/son-histoire. Ce renoncement à délivrer le titre de technicien supérieur par l'INSA est évoqué par la CTI, Arch. nat. cote 19990082/1 CTI, procès-verbal de la réunion du 14 juin 1960, p. 11.

poursuivre dans la filière ingénieurs soient dévalorisés. C'est le point de vue développé par un membre de la CTI dans la séance du 14 juin 1960 « ...il serait dangereux de prévoir la possibilité pour une même école de former à la fois, des Ingénieurs et des Techniciens Supérieurs ; une telle pratique risquerait de déprécier la formation des Techniciens Supérieurs et il serait préférable que les deux préparations se fassent dans des établissements séparés »²⁷

M. Saintigny « parlant au nom des industriels pense également qu'il faut barrer la route à cette prolifération des titres d'ingénieur et entreprendre à la place la formation de bons techniciens et de techniciens supérieurs dont, en fait , manque la nation ».²⁸

L'idée d'une filière spécifique au sein des lycées techniques pour former des techniciens supérieurs va l'emporter, elle se concrétise par la création du brevet de technicien supérieur (BTS) avec le décret du 26 février 1962.²⁹

Il s'agit pour le ministère de mettre fin aux créations des sections d'ingénieurs dans les lycées, de résister à certaines pressions politiques en invoquant le jugement d'une instance, la CTI, considérée comme experte et apolitique et de réguler les flux d'ingénieurs afin de protéger « la carrière d'ingénieurs », peut-être, diront certains, au détriment de la satisfaction des besoins industriels.

Les refus portent non seulement sur les demandes de création de "section d'ingénieurs" prévues au IV^e Plan mais également sur les créations d'écoles d'ingénieurs qu'elles émanent d'élus et/ou d'industriels. Dans le cas des demandes de création d'école d'ingénieurs l'argument utilisé est l'absence de programmation dans le Plan alors que les refus de demande de création de "section d'ingénieurs" sont notifiés malgré leur programmation dans le Plan. Il y a bien une volonté de stopper les créations des formations d'ingénieurs.

La mention manuscrite figurant sur la lettre que le directeur de cabinet du ministre adresse à J. Capelle pour lui demander son avis sur la demande de l'élu. L'avis est sans ambiguïté :

*« Il faut maintenant mettre un frein à toutes ces créations d'écoles d'ingénieurs demandées par des personnes qui n'ont pas compris qu'à ce niveau l'enseignement doit être placé dans un milieu riche et varié ».*³⁰

Cet échange est très intéressant sur ce qu'il dit du malthusianisme éducatif français et il permet de comprendre pourquoi à partir du Plan suivant , le V^e (1966-1970) il n'y aura plus de proposition de création de nouvelles écoles d'ingénieurs mais la fixation d'un nouvel

²⁷ Arch. nat. cote 19990082/1 CTI, procès-verbal de la réunion du 14 juin 1960, p. 11.

²⁸ Arch.nat., cote 19770575/1, procès-verbal de la réunion du 4 février 1963, p.13-14.

²⁹ JO du 2 mars 1962 p.2099. Le IV^e plan (1962-1965) prévoit un effort particulier « pour le développement des sections de techniciens supérieurs dont les effectifs s'élèveront de 6 000 en 1961 à 20 000 en 1967/1968 », loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du Plan de développement économique et social, p.251, JO du 7 août 1962.

³⁰ *Ibid.*, cabinet du ministre de l'Éducation nationale, le directeur de cabinet, le 16 novembre 1962.

objectif à savoir la création de nouvelles filières dédiées à la formation de techniciens supérieurs, en l'occurrence les IUT (instituts universitaires de technologie).

4. La difficile création des ÉNI

Concernant les écoles d'ingénieurs du technique c'est l'inspecteur général André Campa qui explique que désormais il y aura deux catégories hiérarchisées d'écoles :

« Il y aura dans l'enseignement technique supérieur deux sortes d'Ecoles d'Ingénieurs :

« 1°) Les Ecoles type E.N.I.A.M. : 5 années d'études après le baccalauréat, 1 année de mathématiques supérieures et 4 années de l'Ecole d'Ingénieurs

« 2°) Les écoles d'Ingénieurs type BREST-LE HAVRE : 4 années d'études après le baccalauréat ou le diplôme de Technicien breveté. »³¹

Désormais " les écoles d'ingénieurs type BREST-LE HAVRE" seront nommées des ÉNI, Écoles nationales d'ingénieurs, sans autre qualificatif complémentaire (contrairement à la prescription du IV^e Plan et donc à la loi) et le terme "d'ingénieur de fabrication" ne sera plus employé par la CTI « dans l'intérêt des transactions internationales ». ³²

Les services de l'Éducation nationale sont confrontés à une difficulté classique à savoir l'écart entre les besoins et l'enveloppe financière allouée. La loi portant approbation du IV^e plan (1962-1965) a baissé le total des crédits relatifs à l'enseignement technique supérieur de 236 millions de NF à 215 millions de NF tout en adoptant la totalité des propositions d'extension et de créations de nouvelles écoles nationales d'ingénieurs, de la Commission de l'équipement scolaire, universitaire et sportif. ³³

Les services font le constat qu' « en raison du montant mis à la disposition du Ministère, l'ensemble de ces opérations ne saurait être terminé dans le cadre du IV^e plan et des crédits supplémentaires seront vraisemblablement demandés au V^e plan ». ³⁴

Les gouvernements successifs ne se donnant pas les moyens de leurs ambitions vont faire appel aux collectivités territoriales pour construire les six ÉNI prévues au IV^e Plan.

Il s'avère que les écoles qui ont été créées entre 1960 (Metz), 1961 (Brest, Saint-Etienne), 1962 (Belfort) et 1963 (Tarbes) ont bénéficié de financements locaux autres que l'apport du terrain.

Au Havre la municipalité (SFIO-UNR) ne veut pas aller au-delà de la fourniture du terrain et les industriels ne répondent pas aux sollicitations du ministère.

La note de l'inspecteur général Maurizot du 22 mars 1962 est éclairante :

³¹ Archives départementales du Calvados (ADC), cote 1395 W 9, dossier Caucriauville, lettre du 20 mars 1962, objet : compte-rendu réunion du 19 mars 1962 au Havre.

³² Arch. nat., cote 19900082/1, CTI, procès-verbal du 4 déc.1963, p.16

³³ Arch.nat., cote 19770575/1, note concernant les Établissements d'enseignement technique supérieur du 13 octobre 1962.

³⁴ *Ibid.*, note sur la création de nouvelles écoles d'enseignement technique supérieur, p. 2.

« Au désir exprimé par les industriels havrais d'être rapidement pourvus d'un personnel qualifié, nous avons répondu par la possibilité qu'ils avaient de participer aux frais d'équipement de l'École d'ingénieurs par exemple. Malgré l'allusion à des précédents nous n'avons pas l'impression, pour le moment, d'avoir trouvé un écho favorable. »³⁵

L'ÉNI du Havre n'est dès lors pas prioritaire. La première tranche ne sera livrée qu'au début du V^e Plan.

5. Des besoins d'ingénieurs aux besoins de techniciens supérieurs : la création des IUT

En fait la construction havraise arrive trop tard. N'ayant pas eu d'aides financière et d'équipement de la part de la ville du Havre (autre que le foncier) et des industriels locaux (à la différence des écoles de Brest, Belfort, Clermont, Metz, Saint-Etienne et Tarbes) pour suppléer l'État, le projet havrais a été reporté par des gouvernements successifs impécunieux, du III^e Plan au IV^e Plan puis au V^e Plan. Entre temps les besoins exprimés par le Plan et les industriels ont changé. Alors que la demande de formation de la main d'œuvre technique qualifiée à la fin des années 1950 et au début des années 1960 porte prioritairement sur les formations d'ingénieurs (de fabrication) pour faire face à la concurrence des entreprises allemandes, le besoin prioritaire exprimé tant par le Commissariat général au Plan que par le patronat concerne désormais les bac + 2, (entre le technicien et l'ingénieur).

Le V^e plan (Plan de développement économique et social, 1966-1970) est clair à ce sujet. Il affirme « ...l'objectif majeur est de diversifier les études supérieures : conformément à ce qui a été prévu par la réforme, deux voies sont désormais ouvertes après le baccalauréat, d'une part celle des facultés de type traditionnel, d'autre part celle des instituts universitaires de technologie qui auront pour but de satisfaire aux besoins croissants de notre économie en cadres et en techniciens supérieurs. S'il importe de ne pas négliger la première voie - il convient de souligner que l'objectif majeur du V^e Plan à ce niveau est de mettre en place la nouvelle structure d'enseignement que constituent les instituts de formation technique supérieure : 135 000 places devront être créées (95 000 nouvelles, 40 000 par réemploi des locaux existants). »³⁶

6. Les IUT : une volonté politique nationale forte.

Les IUT sont nés d'une volonté nationale forte. Ils sont inscrits dans le V^e plan quinquennal 1966-1970. Ils relèvent donc d'une « *ardente obligation* » pour reprendre la célèbre expression du général De Gaulle. Les IUT vont participer pleinement à l'aménagement du territoire que pilote la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) créée en 1963. La création des IUT répond à un double objectif, il s'agit d'une part,

³⁵ ADC, cote 1395 W 9, dossier Caucrauville, op. cité.

³⁶ JO du 1^{er} décembre 1965, loi n° 65-1001 du 30 novembre 1965, portant approbation du *Plan de développement économique et social*, p. 104.

nous l'avons vu, de répondre aux besoins de l'économie en techniciens supérieurs et d'autre part d'absorber efficacement la poussée démographique.

Le facteur démographique est important car le fort accroissement (+ 92,5 %) des effectifs étudiants universitaires (214 000 en 1960 à 412 000 en 1965³⁷) pose le problème de leur accueil et de leur réussite. Les IUT vont permettre de répondre à la poussée démographique et au souci d'élargir socialement le recrutement des étudiants.

En décembre 1963, le ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, crée « *la commission des 18* » chargée d'analyser les causes de l'inadaptation des facultés aux besoins autres que ceux de la médecine, de la pharmacie, du droit et de l'enseignement secondaire pour les sciences et lettres. Cette commission propose un cahier des charges pour un nouveau diplôme (moins spécialisé que les sections de techniciens supérieurs) de 1 800 h en deux ans à la fois théorique et pratique permettant une insertion rapide (l'aspect pratique) sur le marché du travail tout en facilitant une éventuelle poursuite d'études (l'aspect théorique). Cette formation à l'origine doit être portée par des *Instituts de formation de technique supérieure* (IFTS). Une commission est créée en décembre 1964, elle rend son rapport en juin 1965. Elle propose d'expérimenter sa proposition pour estimer sa faisabilité, avant d'officialiser par la loi, en utilisant le décret du 31 juillet 1920 qui prévoit des "*instituts d'université*". Les termes "*instituts universitaires de technologie*" (IUT) remplacent les IFTS. Le terme "technologie" fait plus savant (comme le fameux MIT, *Massachusetts Institute of Technology*, aux États-Unis) et moins vieillot que celui de "technique" et l'appellation "universitaire" répond aux aspirations des jeunes d'intégrer l'Université, un nouvel espace de liberté et d'autonomie.

L'expérimentation des IUT démarre en octobre 1965³⁸ avec quatre spécialités, l'électronique à Cachan, la chimie à Rouen, la biologie appliquée à Nancy et le génie mécanique à Toulouse. Cette expérimentation ayant fait ses preuves les IUT sont officialisés par le décret n° 66-27 du 7 janvier 1966 puis le décret du 30 août 1966 crée les 13 premiers IUT.

Des commissions nationales provisoires sont créées par spécialités, les unes (huit) relevant de l'industrie et les autres (sept) des services. Les représentants de l'État en région, préfets, sous-préfets et recteurs, sont fortement mobilisés par le gouvernement pour faire passer le message sur le terrain.

La plupart des commissions régionales de mise en place des IUT comporte plus de trente membres. Dans beaucoup de régions, les archives consultées³⁹ attestent du rôle décisif des élus (notamment des maires) dans la décision d'implantation des IUT. La prédominance du souci de l'aménagement du territoire explique le rôle décisif du politique dans le développement géographique des IUT.

³⁷ Source Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, DGESIP/DGRI-SIEG

³⁸ Sur la création des IUT, cf., le livre blanc produit en 2006 par l'Association des directeurs d'IUT (ADIUT) et l'Union nationale des présidents d'IUT (UNPIUT), "Après 40 ans d'existence : histoire, bilan, perspectives".

³⁹ Arch. nat., répertoire 19820129/1-19820129/12

Ainsi à titre d'exemple dans l'Académie de Rennes, les maires de Brest, Quimper, Vannes et Lorient sont particulièrement actifs et efficaces.

À l'inverse en Haute-Normandie, la mobilisation des élus des principales villes est inexistante. C'est, de façon singulière, le professeur Paul Pastour, conseiller du recteur par ailleurs directeur de l'Institut national supérieur de chimie de Rouen (INSCIR) et membre de la commission nationale de chimie, qui décide de l'implantation des IUT dans l'Académie de Rouen (Eure et Seine-Maritime). Une ville moyenne comme Evreux (chef lieu du département de l'Eure) de même population que Vannes (chef lieu du Morbihan) ou Laval (chef lieu de la Mayenne) qui obtiendront rapidement un IUT, est absente du débat. Les seules villes sélectionnées en Haute-Normandie sont Rouen (ville du conseiller du recteur) et Le Havre (mais comme antenne de Rouen).

L'université de Rouen (comme beaucoup d'autres universités) s'intéresse peu à cette question et laisse le champ libre à Paul Pastour. L'université de Rouen qui vient d'être créée (septembre 1966) se situe dans la lignée traditionnelle de son *Alma Mater*, l'université de Caen, à savoir privilégier les filières longues. Elle ne manifeste guère d'enthousiasme pour ces filières courtes technologiques. La solution est vite trouvée. La ville du Havre caractérisée par une forte implantation d'activités industrielles et portuaires avec une population composée majoritairement d'ouvriers et d'employés, est toute désignée pour accueillir des formations courtes à finalité professionnelle d'autant plus qu'il existe au Havre des bâtiments disponibles ceux initialement dédiés à une ÉNI.

La position réticente de l'université de Rouen vis-à-vis des IUT reflète bien le sentiment d'une partie non négligeable de la communauté universitaire française de l'époque tant dans son versant progressiste que conservateur. Pour les uns les IUT ne sont que des super lycées sans l'onction des troisièmes cycles dédiés à la recherche et pour les autres des formations dédiées au patronat.

Si sur le plan de la démocratie le statut dérogatoire des IUT est un vrai problème, sur le plan de la démocratisation de la réussite des étudiants c'est plutôt un succès. Reste qu'aujourd'hui cette institution est menacée.

Alain Portron le 24 février 2019